

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire
Présents : 16	
Votants : 18	
 	Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2023
OBJET :	Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Michel, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.
Demande fonds de concours CCVG	Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur JOLY Philippe à Monsieur GERARDIN Nicolas, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte.
Année 2023	Absent(s) excusé(s) : Madame MASSUCCO Isabelle.
 	Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie
N° 39/2023	

Monsieur le Maire informe les membres qu'à l'occasion des derniers épisodes pluvieux, la partie supérieure du mur de soutènement qui borde le chemin communal en limite de la parcelle n° AI 21 s'est partiellement effondrée. Le montant prévisionnel des réparations selon le devis établi par la société TETRA s'élève à 20 100.00 € HT.

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 10 050.00 € pour la réalisation de ces réparations, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	10 050.00 €
- Autofinancement	10 050.00 €
	20 100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 10 050 € pour la réparation de la partie supérieure du mur de soutènement qui borde le chemin communal en limite de la parcelle n° AI 21
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 1 DEC. 2023

- de la publication le - 1 DEC. 2023

